NATIONS UNIES

E

Conseil économique et social

Distr.
LIMITÉE

E/2003/L.30
17 juillet 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Session de fond de 2003
Genève, 30 juin-25 juillet 2003
Point 13 b) de l'ordre du jour
Questions relatives à l'économie et à l'environnement: science et technique au service du développement

Tunisie*, Suisse* et Japon: projet de résolution

Sommet mondial sur la société de l'information

Le Conseil économique et social,

Rappelant les résolutions de l'Assemblée générale 56/183 du 21 décembre 2001 et 57/238 du 20 décembre 2002 relatives au lancement du processus préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information, qui se déroulera en deux phases, la première à Genève du 10 au 12 décembre 2003 et la deuxième à Tunis du 16 au 18 novembre 2005,

Se félicitant des progrès du processus préparatoire du Sommet mondial sur la société de l'information,

Prenant note de la contribution du Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications au processus préparatoire du Sommet,

* Conformément à l'article 72 du Règlement intérieur du Conseil économique et social.

GE.03-63199 (F) 160703 160703

Encourageant tous les pays à continuer de soutenir le processus préparatoire,

Encourageant la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé à contribuer davantage aux préparatifs du Sommet,

Réaffirmant qu'il est urgent d'exploiter le potentiel que recèlent les connaissances et la technologie pour réaliser les objectifs de la Déclaration du Millénaire des Nations Unies[1] et de trouver des moyens efficaces et novateurs de mettre ce potentiel au service du développement pour tous,

Réaffirmant également le rôle décisif que jouent les organismes des Nations Unies dans la promotion du développement, en particulier pour ce qui touche l'accès à la technologie et le transfert de la technologie, notamment les technologies et services de l'information et des communications, par le biais, entre autres, de partenariats avec tous les acteurs concernés,

Réaffirmant en outre qu'il faut tirer le meilleur parti possible des synergies et instaurer une coopération entre les diverses initiatives concernant les technologies de l'information et des communications actuellement prises ou prévues, aux niveaux régional et mondial, pour promouvoir et encourager l'application au développement du potentiel des technologies de l'information et des communications par d'autres organisations internationales et par la société civile,

1. *Prend note* du rapport du Secrétaire général de l'Union internationale des télécommunications sur le processus en cours de préparation du Sommet mondial sur la société de l'information[2];

2. *Prend note également* des résultats des deux premières réunions que le Comité préparatoire intergouvernemental a tenues à Genève du 1er au 5 juillet 2002 et du 17 au 28 février 2003;

---

[1] Voir résolution 55/2 de l'Assemblée générale.

[2] Voir A/58/74-E/2003/58.

3. *Se félicite* de la tenue des conférences préparatoires régionales qui se sont déroulées à Bamako du 25 au 30 mai 2002, à Bucarest du 7 au 9 novembre 2002, à Tokyo du 13 au 15 janvier 2003, à Baváro (République dominicaine) du 29 au 31 janvier 2003, à Beyrouth du 4 au 6 février 2003, et au Caire du 16 au 18 juin 2003;

4. *Encourage* tous les organismes des Nations Unies compétents et les autres organisations intergouvernementales compétentes, ainsi que le Groupe d'étude sur les technologies de l'information et des communications, à intensifier leurs activités dans le cadre processus préparatoire du Sommet;

5. *Invite* les pays à se faire représenter au niveau politique le plus élevé aux deux phases du Sommet;

6. *Encourage* la société civile, les organisations non gouvernementales et le secteur privé à contribuer davantage et à participer activement au processus préparatoire intergouvernemental du Sommet et au Sommet lui-même, suivant les modalités de participation définies par le Comité préparatoire;

7. *Prie* l'Union internationale des télécommunications, jouant le rôle qui est le sien dans le processus préparatoire du Sommet, en étroite coopération avec le Département de l'information du secrétariat et avec les autres services d'information du système des Nations Unies, d'intensifier sa campagne d'information visant à sensibiliser l'opinion mondiale à l'importance du Sommet, dans la limite des ressources existantes et au moyen de contributions volontaires;

8. *Invite* la communauté internationale à continuer d'alimenter en ressources extrabudgétaires, en particulier sous la forme de contributions volontaires, le Fonds d'affectation spéciale créé par l'Union internationale des télécommunications pour financer la préparation et la tenue des deux phases du Sommet et pour faciliter une participation effective des représentants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, à la troisième réunion du Comité préparatoire intergouvernemental qui se tiendra à Genève du 15 au 26 septembre 2003, ainsi qu'aux futures réunions du Comité préparatoire et aux deux phases du Sommet.